

Cotonou, le 4 décembre 2018

## Lexique budgétaire à destination des parents d'élèves de l'EFE Montaigne

### 1. Recettes

- **Recettes de scolarité** : il s'agit des frais de scolarité, des droits annuels d'inscriptions et des droits de première inscription
- **Recettes fléchées sur la pédagogie** : il s'agit de recettes exclusivement consacrées aux dépenses pédagogiques (manuels et fourniture scolaires, voyages scolaires et fournitures arts plastiques)
- **Recettes diverses** : études surveillées, pertes de livres ou de carte d'accès, contribution des associations pour la mise à disposition des locaux, locations des villas aux personnels résidents
- **Participations AVS** : contribution de 40% du salaire brut de l'AVS versée par les familles bénéficiaires
- **Participation FSE/ Mécénat** : aides apportées par le FSE ou des contributeurs privés aux actions pédagogiques (voyages scolaires notamment)
- **Organisation de la formation continue** : cout de la formation continue préfinancée par l'EFE Montaigne et remboursée à 100% par l'établissement mutualisateur (lycée français de Lomé)
- **Bourses AEFÉ** : aide à la scolarité versée par l'AEFE pour le compte des élèves boursiers
- **Droits d'examens** : participation versée dans le cadre des examens (baccalauréat, épreuves anticipées de français et diplôme national du brevet)
- **Produits financiers** : revenus liés aux placements financiers (compte courant rémunéré et dépôt à terme)

### 2. Dépenses

- **Dépenses d'enseignements** : cette catégorie regroupe l'ensemble des dépenses d'enseignement (budget classe, crédits disciplinaires, projet pédagogiques, abonnements...) hors prestataires pédagogiques
- **Dépenses fléchées sur la pédagogie** : il s'agit de dépenses réalisées grâce aux recettes fléchées sur la pédagogie (manuels et fourniture scolaires, voyages scolaires et fournitures arts plastiques)
- **Locations et charges locatives** : il s'agit de locations de bus, de la piscine, de terrains de sport, d'estrades pour un évènement...
- **Assurances multirisques** : il s'agit des assurances souscrites par l'établissement pour les véhicules, pour les dommages aux biens et la responsabilité civile scolaire
- **Publication, documentation générale** : abonnement aux quotidiens nationaux, achat de périodiques professionnels et publications d'annonce (appel à la concurrence et offres d'emplois notamment).
- **Expéditions** : cout du fret maritime, taxes portuaires, transitaire

EFE MONTAIGNE

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale  
N° 655, rue 12.052 | 01 BP 679 RP Cotonou (BENIN) | Tél. : 229 21 30 17 28 | Fax : 229 21 30 04 86  
Email : [secretariat@efemontaigne-cotonou.com](mailto:secretariat@efemontaigne-cotonou.com) | [www.efemontaigne-cotonou.com](http://www.efemontaigne-cotonou.com)

- **Frais bancaires** : frais de virement et de transfert
- **Honoraires** : commissaire aux comptes, frais d'huissiers dans le cadre du recouvrement des impayés
- **Formation continue** : cout de la formation continue préfinancée par l'EFE Montaigne et remboursé à 100% par l'établissement mutualisateur (lycée français de Lomé)
- **Participation à la mutualisation** : contribution versée par l'EFE Montaigne afin que les personnels bénéficient du plan de formation continue des personnels (1% de la masse salariale)
- **Formation continue des personnels** : dispositif de formation interne des personnels de l'EFE Montaigne (0,5% de la masse salariale hors masse salariale des résidents)
- **Adhésion à la FAPEE** : cotisation versée à la Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger
- **Dons** : gratifications données aux personnels partants
- **Remontée AEFÉ pour la mise à disposition des personnels** : cette catégorie regroupe la participation à la rémunération des résidents (60% de leur salaire), la prise en charge à 100% des heures supplémentaires effectuées par les personnels résidents et le remboursement des indemnités de jurys.
- **Créances douteuses** : Impayés considérés comme irrécouvrables
- **Exonérations** : mesures d'exonération appliquées aux personnels de l'EFE Montaigne (25% pour un enfant, 50% à partir de deux enfants) et aux familles à partir de trois enfants (10%)
- **Participation financière complémentaire** : contribution équivalent à 7,5% des recettes de scolarité et droits annuels d'inscription versées à l'AEFE
- **Dotations amortissements incorporels** : amortissement du matériel informatique, logiciels etc...
- **Dotations amortissements corporels** : amortissement des locaux, équipements...
- **Provisions pour risques et charges** : provisions destinées à couvrir des risques et des charges, précis dans leur objet, mais dont la réalisation est incertaine (risques juridiques en cas de contentieux par exemple).